

MESSAGE DES JARDINIERS DES NEIGES

Dans un document reçu dans certaines boites aux lettres, le collectif Gresse 2050 estime que l'installation des enneigeurs sur la piste des chamois est « techniquement incongru ». Les jardiniers des neiges souhaitent répondre aux 6 points évoqués sur ce document distribué :

1. Les skieurs ne pourront pas remonter en téléski s'il n'y a pas de neige naturelle.

En effet, ces 9 canons ne couvriraient pas les pistes de montée ! (cf. Page 6 et Page 13, Dossier de demande d'examen au cas par cas, MDP Consulting, juin 2019)

Voici notre réponse point 1 :

La piste de montée d'un téléski n'est pas un endroit de grande usure, compte tenu que les skieurs montent en ligne sous le câble et ne déplacent pas de neige comparativement à la descente, elles sont principalement bordées de forêt protectrice des radiations solaires et du transport de la neige par le vent.

La piste de montée du téléski de Pré levé se dame en intégralité au treuil étant un avantage considérable, celle de Pierre Blanche se treuille au sommet dans son point d'érosion, conforté par un dispositif de barrière à neige très productif.

Les pages citées dans le dossier MDP ne donnent aucune référence au point évoqué puisque le besoin d'enneigement n'est pas à considérer.

2. Même pour la piste de descente, les canons envisagés ne sont pas un substitut, il ne s'agit que d'un complément à l'enneigement naturel. De plus, de nombreuses heures de damage seraient nécessaires (étaler la neige compacte des canons et monter la neige en amont des canons), avec pour conséquence un coût supplémentaire pour le budget fonctionnement.

Voici notre réponse point 2 :

La résistance de la neige de culture permet de renforcer l'enneigement naturel par ses qualités de résistance et de densité, pour une fréquentation saisonnière de 90 000 à 130 000 passages sur les téléskis de Pré levé et Pierre Blanche – comparativement les 2 téléskis des Pras génèrent entre 155 000 et 190 000 passages disposant de pistes à 80 % en neige de culture essentiel à son bon fonctionnement.

L'étude de ce projet validée en 2021 par le conseil d'administration de l'Epic (constituées de 4 élus municipaux et 3 socio-professionnels) montre que 3 tonnes d'émission de carbone seront économisées et par conséquent 15 000 Euros d'économie sur le fonctionnement actuel.

3. Le phénomène « d'inversion des températures » (plus chaud en altitude qu'en fond de vallée) peut empêcher le fonctionnement des canons situés plus haut.

Voici notre réponse point 3 :

Le phénomène météo cité n'est pas une perspective évoquée particulièrement dans les dernières projections climatiques de METEO FRANCE/DRIAS publiée en février 2021.

4. Les canons se trouveraient dans un secteur à risque d'avalanches. Cet hiver, des mélèzes de plusieurs décennies ont été arrachés à l'amont de l'intersection des pistes Aigle/Chamois comme l'illustre également le schéma.

Voici notre réponse point 4 :

Le Catex assure la gestion préventive du déclenchement d'avalanche du secteur concerné de manière perenne et efficace.

Les conditions sanitaires de cet hiver obligeant à des réductions de temps de travail du personnel et de dépenses de fonctionnement n'ont pas permis une gestion appropriée du secteur, qui était d'autre part interdit d'accès au public pour la saison par arrêté municipal.

5. Une étude climatique de 2017/2018 de l'IRSTEA (nouvellement INRAE) a fait un focus sur notre station. Elle montre que la neige naturelle se fera en moyenne de plus en plus rare alors que la fréquentation de notre station est principalement liée à la présence de celle-ci.

(cf. Pages 81, 85, 88, 92 de l'étude Analyse des conditions d'enneigement des domaines skiables de l'Isère, IRSTEAE)

Voici notre réponse point 5 :

Une étude plus récente de METEO FRANCE, CNRS et IRSTEAE (désormais INRAE) de juin 2019, précise que «jusqu'en 2050, quel que soit le scénario climatique, un taux de couverture de 45 % de neige de culture permet de maintenir des conditions d'enneigement agrégées pour toutes les stations comparables à la situation de référence sans neige de culture (1986-2005). Un enneigement défavorable demeure possible certaines années, mais pas plus souvent que pendant la période de référence. »

Avec les enneigeurs des Chamois le domaine actuel passera de 37% à 47 % de couverture en neige de culture

<https://www.inrae.fr/actualites/domaines-skiables-francais-futurs-contrastes-lenneigement-au-21e-siecle>.

6. L'étude hydrogéologique réalisée en 2017 mentionne des précipitations hivernales principalement sous forme de pluies ($T^{\circ}C > 0$) et un risque de concurrence sur l'eau avec les installations hydrauliques aval quand l'étiage hivernal est marqué (micro-centrale Massette à Saint-Guillaume - cf. Page 255, Document-cadre . Faisabilité de la neige de culture en Isère - Volet 2 : évaluation de l'impact actuel et futur de la production de la neige de culture sur la ressource en eau et les milieux en Isère)

Voici notre réponse point 6 :

L'arrêté d'autorisation environnemental du 31 juillet 2019 par les services de la Préfecture prend en compte l'étude hydrogéologique du projet.

La micro centrale de Saint Guillaume n'évalue aucune concurrence du prélèvement d'eau réglementé, prélèvement représentant 1,37 % du débit moyen annuel de la Gresse au champ de l'Herse, pour la fabrication de la neige de culture. Le plus gros débit de la Gresse étant généré par la Daraze en aval, les relevés de la station hydrométriques de Pont Jacquet le confirme.

A propos du croquis :

Ce croquis ne fait pas parti de l'étude MDP du projet de reprise et enneigement de la piste des Chamois. L'altitude du sommet du téléski de Pré levé est de 1751m et non 1680m, celle du téléski de Pierre Blanche est de 1680m et non 1660m.

